



JOURNAL D'INFORMATIONS FORCÉMENT SYNDICALES ET AUTRES NOUVELLES...

SERVICES PUBLICS EN DANGER

Liquidations générales en cours

CAP 22 : Démonter notre bien commun pour l'offrir aux secteurs privés et marchands.

ATTAQUES EN SÉRIES

Depuis quelques jours la presse se fait l'écho du rapport Action publique 2022, rapport tenu secret par le gouvernement.

A l'origine, la remise de ce rapport devait être l'occasion pour le gouvernement d'annoncer sa politique pour la Fonction publique et la situation faite à ses agent-es. Puis ce fut des reports incessants, puis un long silence jusqu'à la décision de ne pas le publier... Sans assumer publiquement la teneur de ce rapport, le gouvernement en a déjà largement anticipé certaines préconisations dans son document d'orientation « Refonder le contrat social des agents »: recours accru aux contrats,



remise en cause des CAP, réduction du périmètre de services, management au service de l'individualisation contre l'intérêt général...Toutes ces attaques contre les agent-es et les statuts constituent de nouvelles mises à mal des services publics et de leurs missions d'intérêt général. Une orientation que la FSU réfute absolument car elle ne permet pas de répondre aux besoins de la population sur la base de valeurs comme celles de l'égalité et de la solidarité sur l'ensemble du territoire. C'est aussi une orientation qui dégraderait les conditions d'emploi et de travail des plus de cinq millions d'agent-es.

[>> Suite page 3]

ILLUSTRATION DU PROJET GOURVENEMENTAL

Interview croisée de deux contractuelles

Pour illustrer le projet gouvernemental de recours massifs aux contractuels dans la fonction publique, la FSU a interrogé deux contractuelles du Conseil Départemental 82.

Par respect pour leurs anonymats, nous avons volontairement changé les prénoms.

Aline travaille comme contractuelle à la DSD et Marie au sein des collèges.

FSU: « Tout d'abord merci de participer à cet interview croisée, nous comprenons que dans votre situation il n'est pas facile de s'exprimer. Pouvez-vous décrire votre situation et votre parcours ? »

Aline: « J'ai 29 ans, après des études à bac+3, je cherchais du travail dans le social. Quelques expériences dans le milieu associatif, mais guère d'avenir. Un jour une opportunité s'est offerte à moi au CD. Même si je savais que ce n'était qu'un remplacement, pour une durée déterminée, je me suis dit qu'une petite porte s'était entrouverte. »

Marie: « J'ai 39 ans, mère d'une petite fille de 10 ans. Depuis mon divorce, j'ai effectué multitude de petits boulots, passant de caissière intérimaire à femme de ménage chez des particuliers, entre autres. Mais jamais de stabilité. Une amie m'a conseillé de m'inscrire sur une liste au sein du CD pour faire des remplacements dans les collèges. Sans promesse d'embauche, mais si on tenait bon, on pouvait éventuellement accéder à une titularisation. »

[>> Suite page 2]



RECOURS MASSIF À LA PRÉCARITÉ

Interview croisée de deux contractuelles

[>> Suite de la page 1]

FSU: « comment s'est passée votre intégration dans les équipes de titulaires ? »

Marie: « J'ai été accueillie avec bienveillance dans les équipes des collèges. Il y a parfois des tensions, je pense comme dans toute équipe, mais le travail est fait, c'est l'essentiel. » Aline : « Je dois dire que les équipes pluridisciplinaires sont un atout pour l'intégration dans le milieu social. Essentiellement féminin (rires), il y a une solidarité qui s'installe et tout est fait avec les collègues pour se tenir les coudes. Par contre, je dois dire que le travail fait parfois péter les plombs!!! D'un côté les usagers nous demandent des réponses pratiques, quasi alimentaires et de l'autre côté, administrativement on nous parle de budget à maîtriser.

C'est cet équilibre qui est dur. »

FSU: « Comment se passent les contrats, vos paves, vos droits? Marie: « Il faut savoir que dans les collèges, on est tributaire de l'arrêt maladie de l'agent que l'on remplace. Ca peut donner deux sortes de contrats: un contrat au mois ou un contrat à l'heure. Le deuxième étant moins avantageux que le premier. Il arrive que nos contrats soient arrêtés pendant les vacances scolaires, ce qui a pour effet de nous faire perdre de l'argent. Il nous faut ensuite nous battre contre la paperasse administrative de pôle emploi. C'est un parcours du combattant à chaque fois. Maintenant que je suis un peu ancienne, j'ai des contrats de plus en plus longs mais toujours soumis aux situations complexes des agents que je remplace. »

Aline: « Mon contrat est soumis à la situation de l'agent que je remplace. J'ai un contrat qui court sur plusieurs mois. Même si ce n'est pas la panacée, j'ai le temps de voir. Par ailleurs, je bûche un concours pour pouvoir intégrer la collectivité. Par contre, il arrive qu'à la veille de la fin d'un contrat, on ne sache pas si on va revenir le lendemain et cela est très angois-

« Pourquoi pas une prime panier égale au prix du repas »

sant. Je trouve qu'il n'y a pas de gestion anticipée pour nous. »

FSU: « La FSU a demandé que les contractuels au mois puissent bénéficier du RIFSEEP avec une affirmation positive sur ce sujet par l'administration »

Marie: « C'est une très bonne chose. Parfois, je dois faire beaucoup de kilomètres pour effectuer un remplacement, payer mon repas à la cantine, même s'il n'est pas excessif, m'adap-



ter aux horaires matinaux et trouver un système pour garder et amener ma fille à l'école. Bref, c'est souvent au jour le jour et c'est pas facile. De plus, j'ai remarqué que beaucoup d'avantages sociaux n'étaient pas accessibles aux contractuels car il fallait parfois 6 mois de travail consécutifs. Ce qui est quasi impossible pour nous, avec la coupure des congés scolaires. Il y a une forme d'injustice. Pourquoi pas une prime panier égale

au prix du repas ? »

FSU : « Comment voyez-vous votre

avenir au sein de la collectivité ? » Aline : « J'espère que la collectivité saura un jour reconnaître mon implication dans mon travail. Je sais que dans ma catégorie et mon métier il me faudra passer des concours pour pouvoir un jour intégrer le CD. Mais il devrait y avoir des facilités pour ceux qui ont œuvré depuis un petit moment, avec satisfaction, pour les

mêmes missions que les titulaires. Ce ne serait que justice. »

Marie: « Je sais qu'il n'y a pas de règles et qu'au bout d'un moment on peut avoir une titularisation (stagiaire, ndlr) à l'ancienneté. C'est pour cela que je m'accroche, même si parfois c'est décourageant. Nous, on rentre par la petite porte, et le travail, on le fait comme les autres. Si je donne satisfaction, il faudra aussi en tenir compte.

FSU: « Comment voyez-vous les mesures envisagées par le gouvernement de recourir plus fréquemment aux contractuels, sans forcément leur offrir un avenir stable ? »

Marie: « C'est le monde à l'envers!!! Comment on peut construire une vie dans la précarité ? Pas d'avenir, pas de crédit possible, des dettes, aller pleurer pour des aides alors qu'on travaille et qu'on ne demande que cela !!! C''est pas la société que je souhaite. Je n'aspire qu'à de la stabilité, pour moi, pour ma fille. Je fais mon travail, je m'y applique, je veux un emploi stable pour me construire. Je ne suis pas une travailleuse jetable. » Aline: « Je vois bien où ce gouvernement veut en venir. Il veut casser le statut de fonctionnaire. On m'a toujours dit que le statut, s'il protégeait l'agent, c'était aussi une garantie pour l'usager d'un service public de qualité et égalitaire. C'est le sens que je donne à ma mission sociale. Le besoin est là et ces mesures ne sont que des mesures de gestionnaires. J'espère bien que les syndicats, mais aussi les agents eux-mêmes ne laisseront pas passer cela. »

« La FSU vous remercie d'avoir accepté cette interview croisée. La conclusion, vous l'avez faite. Notre syndicat n'a de cesse de lutter contre cette précarité que vous avez décrite et pour la considération que vous méritez. Nous continuerons sur ce chemin. »





Liquidations générales en cours

[>> SUITE DE LA PAGE 1]

La FSU estime que le suspens a maintenant assez duré! Le rapport étant désormais publié, le gouvernement ne doit plus tarder pour dévoiler ses intentions réelles pour l'avenir de la Fonction publique et de ses agent-es. C'est aussi une question de respect vis à vis des organisations syndicales représentatives des personnels.

CAP 22 : SON APPLICATION ANTICIPÉE AU CD 82

Au niveau du CD82, empressés d'aller contractualiser avec le premier ministre pour contenir les dépenses de fonctionnement à +1.2% par an, nos élus sont tombés dans le marché de dupes proposé par ce gouvernement : Postes vacants de plus en plus rétrogradés aux grades et catégories inférieures.

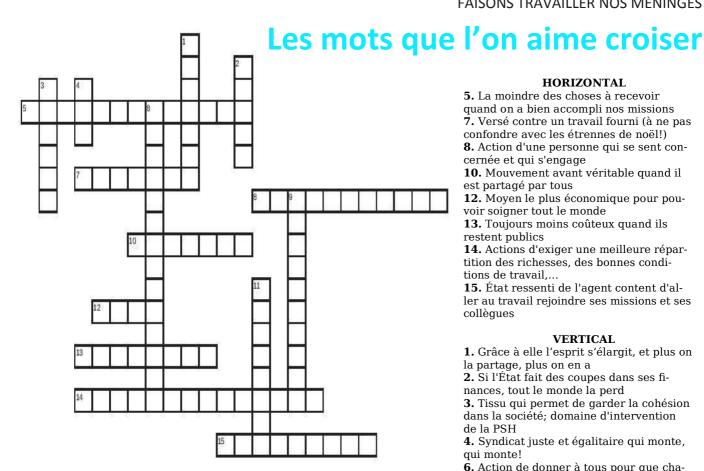
Recours aux CDD sur des postes de titulaires. Non remplacements systématiques des départs en retraite.

Vente d'un bien public : Mimizan, opération immobilière en cours. Sous prétexte de rentabilité, ils vendent notre bien commun en ayant comme seul but de récupérer de l'argent. Qu'advient-il des agents? Feront-ils de même avec les services culturels de notre département, Espace des Augustins, Abbaye de Belleperche...?



Le centre de Mimizan permettait des vacances à tous les enfants du 82 depuis 1956

FAISONS TRAVAILLER NOS MÉNINGES



Le service public, on l'aime, on le défend

HORIZONTAL

- 5. La moindre des choses à recevoir quand on a bien accompli nos missions 7. Versé contre un travail fourni (à ne pas
- confondre avec les étrennes de noël!) 8. Action d'une personne qui se sent con-
- cernée et qui s'engage 10. Mouvement avant véritable quand il est partagé par tous
- 12. Moyen le plus économique pour pouvoir soigner tout le monde
- 13. Toujours moins coûteux quand ils restent publics
- 14. Actions d'exiger une meilleure répartition des richesses, des bonnes conditions de travail,...
- 15. État ressenti de l'agent content d'aller au travail rejoindre ses missions et ses collègues

VERTICAL

- 1. Grâce à elle l'esprit s'élargit, et plus on la partage, plus on en a
- 2. Si l'État fait des coupes dans ses finances, tout le monde la perd
- 3. Tissu qui permet de garder la cohésion dans la société; domaine d'intervention de la PSH
- 4. Syndicat juste et égalitaire qui monte, qui monte!
- 6. Action de donner à tous pour que chacun puisse vivre dignement
- 9. Le meilleur moyen d'éviter d'avoir à panser; domaine connu des travailleurs
- 11. Période pour profiter de la vie, qu'il vaut mieux prendre plus tôt que trop tard





AFFAIRE EN COURS

Notre secrétaire FSU subit des attaques ignominieuses et indignes

Notre secrétaire est attaqué sur sa vie personnelle et sur sa fonction d'agent. De plus, des accusations graves ont été portées contre lui et des amalgames douteux ont eu lieu dans le cadre de son travail. Ces pratiques indignes ont fait l'objet d'une plainte au commissariat de police pour piratage informatique et diffamations.

Logiquement, une enquête administrative a eu lieu.

Ces convergences d'attaques sur sa vie privée et son travail sont visiblement et notoirement l'œuvre d'une volonté visant à déstabiliser notre secrétaire et la tête de notre syndicat.

Orchestrées par des personnes malveillantes, ces allégations mensongères sont indignes sur le plan humain et syndical. La FSU ne conçoit pas de cette manière le syndicalisme, lequel se doit normalement d'œuvrer pour le bien des agents.

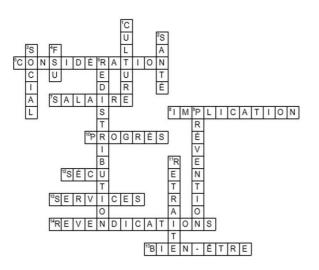
Aujourd'hui, de telles pratiques, condamnables, relèvent d'un fonctionnement mafieux.

La calomnie ne fait pas partie de nos valeurs éthiques.

Le bureau FSU 82 territoriale



Solutions des mots que vous recroiserez



VOTEZ UTILE, VOTEZ FSU

Élections professionnelles du 6 décembre

Le jeudi 6 décembre 2018 tous les agents publics, titulaires et non-titulaires, éliront leurs représentants aux Comités Techniques (CT), Commissions Administratives Paritaires (CAP A, B et C pour les fonctionnaires) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP A, B et C pour les agents non-titulaires).

Il est important de voter pour être bien représenté.

La FSU 82 Territoriale (SNUTER-FSU 82) sera présente. Au CD82, sa progression constante depuis quelques années déjà est un fait inéluctable.

Bousculer, déranger les ordres établis, proposer, négocier dans l'intérêt des agents et de la défense des services publics, tels sont nos actes.

Tout comme informer les agents, diffuser et impulser les appels à se rassembler quand il le faut.

Aucun élu de notre syndicat ne travaille pour son propre intérêt mais agit pour le bien commun.

Ces pratiques nouvelles dans notre institution ont visiblement agacé certains mais ont surtout permis de recueillir l'adhésion de beaucoup d'entre vous.

L'enjeu est de taille : asseoir durablement notre représentativité, continuer à être des interlocuteurs incontournables de l'administration.

S'opposer quand il le faut, discuter et nourrir le dialogue social dans le respect mais aussi la détermination et dans le débat démocratique, telles sont nos valeurs.







CAP 22, CAP SUR L'AUSTÉRITÉ

On nous fait les poches!

UN POUVOIR D'ACHAT EN LAMBEAUX

1/ POINT D'INDICE :

À PEINE DÉGELÉ, DÉJÀ RECONGELÉ!

La valeur du point d'indice sert aux calculs de la rémunération des fonctionnaires. Le gel de ce point d'indice pendant six ans, de juillet 2010 à juillet 2016, a laminé le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Une mesure de dégel de 1,2 % a été obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, notamment par l'intervention déterminée de la FSU. Mais la perte de pouvoir d'achat n'a pas été rattrapée par ce dégel qui s'est fait en deux fois (0,6% en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017). Sur huit années, le traitement de base des fonctionnaires n'aura ainsi augmenté que de 1,2 % ... Alors que d'autres efforts leur étaient demandés et que l'inflation les rendait, chaque année, plus pauvres.

2/ LA «RETENUE POUR PENSION » ET SON AUGMENTATION PRO-GRAMMÉE

Un des effets de la réforme de 2010, menée par le gouvernement Fillon vise notamment à faire converger les retraites des agents du public vers celles du secteur privé. Cet alignement, qui fait passer les cotisations des fonctionnaires de 7,85 % en 2010 à 11,10 % en 2020, est progressif : chaque année, le pourcentage augmente de quelques dixièmes de point. Le taux de retenue pour pension (retraites) est passé de 9,54 % du TIB en 2015 à 10,29 % en 2017, soit une augmentation de 0,35 point. Pour maintenir le net à payer au 1 er janvier 2017, il aurait fallu une augmentation de 0,8 %. Pour 2018, le taux

passe de 10,29 % à 10,56 %. 0,27 point en plus, et donc quelques euros en moins sur le net à payer des fonctionnaires.

3/ LA CSG : TRÈS CHICHEMENT, ET PROVISOIREMENT, COMPENSÉE

Emmanuel Macron avait promis durant la campagne présidentielle que tous les actifs gagneraient à sa réforme de la CSG. Le gouvernement a pourtant fait une entorse à ce principe : les fonctionnaires sont les seuls actifs à ne pas y gagner! Dès janvier 2018, les fonctionnaires devaient toucher une «indemnité compensatrice » de 1,67 % de leur rémunération brute, destinée à neutraliser la hausse générale de la CSG. Agents statutaires, magistrats, militaires, ouvriers d'État, contractuels de droit public, maîtres dans l'enseignement privé, praticiens hospitaliers... Quelque 5,6 millions de personnes sont concernées. Cela ne s'est pas fait sans bugs et beaucoup ont vu, encore une fois, leur net à payer diminuer sans raisons. A noter : la FSU a obtenu, avec d'autres syndicats, que les fonctionnaires recrutés en 2018 aient eux aussi droit à l'indemnité compensatrice (ce qui n'était pas prévu). A terme, cependant, les fonctionnaires seront encore perdants. Cette indemnité est en effet dégressive dans le temps : si, en 2019, l'indemnité compensatrice sera revalorisée sur la base des revenus 2018, elle sera, par la suite, pétrifiée!

4/ LE RÉTABLISSEMENT D'UNE JOURNÉE DE CARENCE : LES MALADES PÉNALISÉ-ES

Depuis le 1 er janvier 2018, le jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli. Instauré en 2012 sous Nicolas Sarkozy et supprimé en 2014 par François Hollande, le jour de carence pour les agents du public a été réinstauré par le gouvernement dans « une logique d'équité » (!) entre salariés du privé et du public. En clair : le fonctionnaire se paie son jour d'arrêt maladie. Or, et comme on pouvait s'y attendre, les salariés du public ne sont pas davantage malades que ceux du privé. Selon une étude de l'Insee publiée en novembre 2017, le jour de carence appliqué en 2012 et 2013 a réduit «fortement » les absences pour raisons de santé de deux jours, mais augmenté celles de longue durée pour

les agents de l'État! Dans le privé, où 3 jours de carence sont imposés, l'employeur compense souvent la perte de rémunération.

C'est le cas pour les deux tiers des salariés selon l'Insee. Ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 240 000 BRAS EN MOINS DANS LA FONCTION PUBLIQUE. Ça va être plus difficile de donner la main...

5/ LE REPORT DU PPCR

Fin 2017, Gérald Darmanin annonçait le report d'un an de l'application du protocole PPCR, soit le report d'un an de mesures de revalorisation qui ne s'appliqueront pas en 2018 mais seulement en 2019! Le PPCR («Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations ») est un ensemble de mesures statutaires et indiciaires, obtenues par la FSU et d'autres organisations syndicales, lors de la précédente mandature, après une longue phase de concerta-

tion et de négociation. Son objectif est d'améliorer les carrières et les grilles de rémunération des fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique. 4,4 millions d'agents, sur 5,4 millions, sont touchés par ce report (certaines mesures avaient d'ores et déjà été mises en œuvre en 2016 et 2017). La FSU avait signé le protocole car il était urgent d'en finir avec le mouvement de dévalorisation des carrières et des rémunérations des agents de la Fonction publique. Mais elle avait, «en même temps », souligné les insuffisances dont celle d'un calendrier, entre 2016 et 2020 selon les catégories, trop étalé. Et ce, après 25 années sans mesure d'ensemble et six années de gel de la valeur du point d'indice conduisant à plus de 15 % de perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire, soit deux mois de rémunération.





CD82: RÉFORME DES RÉGIMES INDEMNITAIRES

Nos revendications et luttes RIFSEEP

Petit rappel sur la mise en place du RIFSEEP :

Le 4 et 5 avril 2018, les élus du Conseil Départemental ont voté à la majorité la mise en place du RIFSEEP. Lors du Comité Technique du 30 mars 2018, le résultat était : « Contre : F.O et CGT, Abstention: FSU ». (Le syndicat F.O demandant du « temps au temps » et la CGT n'ayant pas vraiment justifié son vote). Notre position étant très claire et expliquée dans notre motion sur notre abstention combative.

Rappelons-nous, fin 2016, FO et la CGT en Comité Technique votaient POUR la suppression des jours exceptionnels lors du nouveau règlement intérieur. Seule la FSU avait voté CONTRE !!! (ndlr: sans papiers verts...)
Nous tenions encore une fois notre position toujours claire et combative.

Le RIFSEEP et nos revendications :

En C1, nous voulons voir apparaître la notion de technicité importante ou spéciale et instruction des dossiers. Depuis la première réunion de travail, nous demandons que certaines fiches de poste soient montées en C1, des agents en catégorie C faisant fonction de catégorie B doivent passer en C1, idem pour certains postes qui nécessitent une bonne connaissance des dossiers et de la réglementation.

La FSU demande qu'une réunion de travail issue du Comité Technique soit mise en place au plus vite pour régulariser les positions de certains agents dans les catégories des groupes de fonctions et pour clarifier certaines cotations.

Pour le Régime indemnitaire « IFSE » :

La FSU demande la mise en place, sans attendre, du plan de convergence pour environ 600 agents. Ce plan, voté par les élus, doit permettre aux agents qui touchent moins que leur IFSE cible de coller à celui-ci et donc de gagner plus, ce qui est le reflet de leurs missions. Sont concernés des agents administratifs, des agents techniques aux routes, dans les collèges et également pour les travailleurs sociaux entre autres.

Pour savoir si vous faites partie de ce plan, il faut :

-Avoir votre arrêté avec votre IFSE. (Régime indemnitaire)

-Avoir votre fiche de poste actualisée avec l'IFSE.
Si le montant de votre arrêté est inférieur à celui de votre fiche de poste, vous faites partie du plan de convergence, nous vous invitons à nous contacter pour nous informer de votre situation. Plus nous aurons de retours, plus il sera facile pour nous de demander les enveloppes de crédits supplémentaires pour atteindre votre IFSE cible.



Dans le cas contraire, vous touchez plus que l'IFSE cible ou vous êtes à l'équilibre, vous avez la garantie que votre régime indemnitaire ne baissera pas.

Pour le CIA (complément indemnitaire) :

300€ seront alloués annuellement sur la manière de servir.

Nous revendiquons cette somme pour tous. Une baisse de ce complément doit être l'exception, comme nous l'a affirmé le Président.

En conclusion, vos élus FSU sont et seront mobilisés pour que votre régime indemnitaire soit toujours revu à la hausse pour la majorité d'entre vous.

DÉLEGUÉS

Michel REYNES mich82@free.fr Tél. 06.73.70.91.33

Nicolas PICOURET nicolas.picouret@sfr.fr Tél. 06.22.37.27.15

Fabienne LEFORT lefortfabienne@gmail.com Ou:fsuterritoriale82@gmail.com Tél. 06.27.17.17.72

ASSISTANTS FAMILIAUX

Frédérique CAORS frederique.caors@orange.fr Tél. 06.33.34.36.28

ROUTES

Pascal DELSOL. tél: 06.08.82.10.93 delpass.82@gmail.com

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Christophe BORBALAS chris.borbalas82@gmail.com Tél. 06.71.52.67.22

Se syndiquer, pourquoi? comment?

Se syndiquer, permet à une structure comme la notre de faire vivre le débat au sein d'un collectif d'agents impliqués.

L'adhésion peut être également un soutien, un partage d'idées, une volonté de porter ses propres engagements via le syndicalisme mais aussi de défendre sa carrière et d'être informé. C'est un système basé sur des règles fonctionnelles et statutaires où la démocratie et le partage sont de mises.

Il y a la transparence de nos actes et de la gestion financière. La cotisation est déductible des

impôts selon la législation en vigueur. Taux de cotisation mensuel: 0.025 X INM (indice nouveau majoré).

Exemple : indice 360 X 0.025 = 9€ mensuel. Chaque adhérent reçoit des informations de la part de la fédération (FSU nationale), de notre syndicat national (SNUTER-FSU) et de la section locale (FSU 82 Territoriale).

Cela se concrétise par des supports papiers (journaux, lettres...) et par d'autres moyens de communications (mailing, SMS, rencontres, ...).

Q	
0	

NS	R
8	N N
UR	0
PO	꿆

NOM:	
PRÉNOM:	
MAIL:	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :VI	

À découper et renvoyer à (ou bien à transmettre aux adhérents FSU) : Michel REYNES Les places 82240 LAVAURETTE ou : mich82@free.fr / tél : 06.73.70.91.33.